



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9/4/2024

ID : 083-288300411-20240327-A_2024_123-AR

SLO

**ARRETE N° 2024-123
MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE C**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de La Crau,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives
paritaires et notamment son article 6,

Vu l'arrêté n°2022-861 du 15 décembre 2022 fixant la composition de la Commission
Administrative Paritaire catégorie C placée auprès du Centre de Gestion du Var,

Vu le courriel de Madame Naïma AJNAOU, représentante du personnel suppléante à la CAP de
catégorie C placée auprès du CDG, en date du 8 janvier 2024 informant le secrétariat des
instances paritaires de son recrutement par le Président du Conseil Départemental du Var,

VU l'arrêté en date du 26 septembre 2023 de Monsieur le Président du Conseil Départemental
du Var portant recrutement par voie d'intégration directe de Madame Naïma AJNAOU, dans le
grade d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, à compter du 1^{er}
novembre 2023,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Var, collectivité non affiliée au Centre de
Gestion du Var, se situe hors du ressort territorial de la CAP de catégorie C placée auprès du
CDG, et que par conséquent Madame AJNAOU doit être remplacée par le 1^{er} candidat non élu
de la même liste,

VU la lettre en date du 9 janvier 2024 adressée à la Coordination Syndicale Départementale
CGT des Services Publics Territoriaux du Var pour lui demander de désigner un nouveau
membre suppléant conformément à la réglementation en vigueur,

VU le courriel en date du 11 mars 2024 de la Coordination Syndicale Départementale CGT
désignant un représentant du personnel suppléant à la CAP catégorie C,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du
personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du collège des représentants du personnel à la Commission
Administrative Paritaire catégorie C est modifiée comme suit :

Monsieur Patrice BARBIER, Syndicat CGT, devient représentant du personnel suppléant en
remplacement de Madame Naïma AJNAOU.

En conséquence, la composition de la CAP catégorie C s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9/4/2024

ID : 083-288300411-20240327-A_2024_123-AR

SLO

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	M. SALABERT Alain Conseiller Municipal en Mairie de BESSE-SUR-ISSOLE
Mme MARIOTTINI Elisabeth Adjointe au Maire de LE LUC-EN-PROVENCE	Mme GOHARD Chrystelle Adjointe au Maire de SAINT-CYR-SUR-MER
M. UGO René Maire de SEILLANS	Mme BLANC Maryvonne Conseillère Municipale en Mairie de SEILLANS
Mme PEREZ LEROUX Nathalie Maire de LA ROQUE-ESCLAPON	M. PERRIMOND Jean-Noël Adjoint au Maire de LA ROQUE-ESCLAPON
M. BOUBEKER Patrick Adjoint au Maire de SOLLIES-PONT	M. LATIL Arnaud Maire de CARQUEIRANNE
Mme MISTRE Paule Adjointe au Maire de LA CRAU	M. MOISSIN Jean-François 1er Adjoint au Maire de PUGET-SUR-ARGENS
M. PORTAL Jean-Louis Maire de FLASSANS-SUR-ISSOLE	M. JOUANNIC Yann Conseiller Municipal en Mairie de FLASSANS-SUR-ISSOLE
M. BONGIORNO Gérard Adjoint au Maire de PUGET-VILLE	Mme ALTARE Catherine Maire de PUGET-VILLE

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
SAFPT	Mme RODRIGUEZ Patricia Mairie de LA LONDE-LES-MAURES	M. FLANDIN Rémi Mairie de REGUSSE
SAFPT	Mme CAMPANA Sophie Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. FOURNIER Anthony Mairie de BANDOL
SAFPT	Mme GAUTIER Stéphanie Mairie de COGOLIN	Mme GIMENEZ Stéphanie Mairie de GASSIN
CFDT	M. SANCHEZ Miguel Mairie de CUERS	M. NAIRI Eddy Métropole TOULON Provence Méditerranée
CFDT	Mme PARISOT Jocelyne CIAS de la Vallée du Gapeau, SOLLIES-PONT	Mme BILLEBAULT Bernadette Mairie de LE LUC-EN-PROVENCE
CGT	Mme SARZI SARTORI Maryse Mairie de BARJOLS	M. BARBIER Patrice Mairie de TOURVES
CGT	M. JORDAN Jean-François Mairie de SAINT-TROPEZ	M. CONSTANT Thierry SIVEDNG de BRIGNOLES
FO	M. FREZE Frédéric Mairie de CARQUEIRANNE	Mme KASSAPOLOU Catherine Mairie de LE CASTELLET

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9/04/2024

SLO

ID : 083-288300411-20240327-A_2024_123-AR

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
 - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
 - par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr »